

NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Objet : Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du collège.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que les élections des parents d'élèves au Conseil d'Administration du collège FRANCOIS-AUGUSTE PERRINON se tiendront, conformément aux instructions officielles, le **Vendredi 09 Octobre 2020 de 11h à 16h en salle de réunion du Collège.**

J'attire tout particulièrement votre attention sur les dispositions qui régissent ces élections :

- Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale et sa nationalité est électeur, et éligible à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.
- Chaque parent ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.
- Dans le cas particulier où l'exercice de l'autorité parentale a été confié à un tiers qui accomplit tous les actes usuels relatifs à la surveillance ou à l'éducation de l'enfant, celui-ci exerce le droit de voter et de se porter candidat à la place des parents. Son suffrage est non cumulatif avec celui dont il disposerait déjà au titre de ses propres enfants inscrits dans le même établissement.
- En cas de vote par correspondance, si les parents souhaitent faire un seul envoi, les deux secondes enveloppes bleues seront insérées dans une troisième enveloppe de grande taille libellée à l'adresse de l'établissement et portant les informations suivantes :

Au recto : Madame la Principale du Collège Perrinon
Boulevard Amilcar CABRAL
Elections des représentants des parents d'élèves
(Scrutin du 09 octobre 2020)

Au verso : Les noms, prénoms, adresse et signature de l'électeur.
Les noms, prénoms et classe de l'enfant (ou des enfants) au titre duquel (ou desquels) le parent vote

- Les votes par correspondance doivent parvenir au secrétariat avant la clôture du scrutin (le vendredi 09 Octobre 2020- 16h).

La Direction du collège reste à votre disposition pour répondre aux difficultés éventuelles que vous rencontreriez.

Remarque : Les beaux-pères et belles-mères n'ont pas d'autorité parentale sur l'enfant de leur conjoint, ils ne sont donc à ce titre ni électeurs ni éligibles.

La Principale,
Rose-Marie MELAN

Collège
F.A Perrinon
Boulevard Amilcar Cabral
97200 Fort de France
☎ 05 96 72 52 31
☎ 05 96 71 55 43

Principale
Mme Rose Marie
MELAN

Principal adjoint
Mme Marie-Victoire
VENUS PLOTON

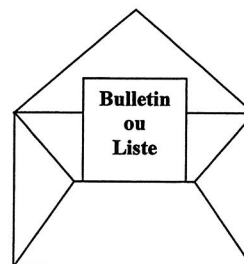
Gestionnaire
Mme Guylène
DORNADIN

Directeur de SEGPA
M. Antoine PERRIN

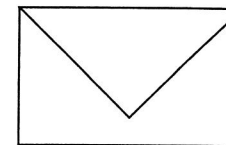
**Conseillères
Principales
d'Éducation**
Mme Gaëlle
EUDORCAIT
Mme Nicole DUMONT-
MONNET

VOTE PAR CORRESPONDANCE

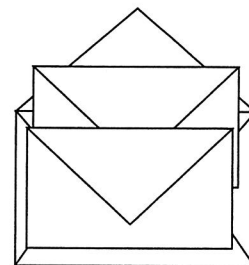
Suivez le schéma ci-dessous



1. Introduire la liste choisie sans ratures ni ajout dans la petite enveloppe bleue vierge.



2. Cacheter l'enveloppe bleue. NE RIEN INSCRIRE ni au RECTO ni au VERSO.



3. Glisser cette enveloppe bleue vierge dans l'enveloppe moyenne blanche.

Nom et prénom de l'électeur
Adresse :
Signature du parent électeur :
Nom et prénom de l'élève :
Classe :

4. Verso : inscrire au dos de l'enveloppe blanche votre nom, prénom, adresse, SIGNATURE, ainsi que le nom prénom et classe de votre enfant.

RECTO Deux possibilités vous sont offertes (5a ou 5b)

Mme la Principale du collège Perrinon
Boulevard Amilcar CABRAL
97200 Fort de France
Election des représentants de parents d'élèves
(Scrutin du 09 octobre 2020)

Elections des représentants de
parents d'élèves
Collège F-A PERRINON
Boulevard Amilcar CABRAL
97200 Fort de France

5a. Recto : Voie postale

Timbrer l'enveloppe blanche et la poster. Elle doit être parvenue au collège le vendredi 09 octobre 2020 avant 15h (heure de clôture du scrutin).

5b. Recto : Dépôt dans l'établissement

Non timbrée, cette enveloppe peut être remise au secrétariat du collège dûment remplie et signée au plus tard le vendredi 09 octobre 2020 avant 15h (heure de clôture du scrutin).